



AVANTAGES

- Formule professionnelle.
- Dégraisse parfaitement sans laisser de traces.
- Tiques de lavage automatique pour voitures.
- Elimine parfaitement et facilement les insectes écrasés, les fientes, les taches de résines et sèves d'arbres, les traces de pluies sableuses et chimiques, la poussière.

DEFINITION

Nettoyant alcoolisé pour les surfaces vitrées en été, formulation spéciale anti moustique et anti insectes.

MODE D'EMPLOI

Ce produit est prêt à l'emploi. Il est possible de le diluer à 50/50 dans l'eau selon les circonstances d'utilisation.

Pour surfaces très souillées et grasses : pulvériser directement le produit sur les surfaces à nettoyer. Essuyer avec un chiffon doux ou une ouate d'essuyage non peluchante sans laisser sécher.

Pour un usage courant : remplir directement le réservoir prévu à cet effet.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide vert
Densité :	1.00
Odeur :	alcoolisée
Composition :	alcool, tensioactifs, colorant

DOMAINES D'APPLICATION

Nettoyant pour vitres, glaces, pare brises, visières de casques... Dégraisse parfaitement les surfaces sans laisser de traces.

EMBALLAGES

Fût 220 l Réf. 25492 U3

FT5492 / Indice 09 – 28/09/2018

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.